

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE TREZIERS

Séance du 23 mai 2020

2020/012

Date de convocation : 18 05 2020  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de procurations : 01  
Votes pour : 11  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : Nombre d'adjoints à élire**

L'an deux mille vingt, le vingt trois mai à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes pour des raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

**Présents** : BEER C – BONNES F – CHIVA N – GAUVRIT JC – GUYOMARD S – LOUVET M – RAMOS C – RICHOU D – SAMRAY C – SANDRES M.

**Absent excusé** : FAURE R (Procuration à Gauvrit Jc).

Monsieur BONNES Florian a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article R 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de déterminer le nombre d'adjoints à élire.

Trois adjoints peuvent être élus.

Le Conseil Municipal décide d'élire deux adjoints.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Christophe GAUVRIT.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE LIMOUX LE

28 MAI 2020



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous Préfecture Le 28/05/20  
Et notification du 28/05/20